



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°747) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE BERLIOZ, A
L'ASSOCIATION « CORRESPONDANCES ET
MUSIQUE », A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-21-354
EN DATE DU 12 OCTOBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Correspondances et Musique » représentée par son Président, Monsieur Pierre Emmanuel Thiard, domiciliée 31 quai Jayr, 69009 Lyon, d'organiser des répétitions d'un ensemble professionnel, le samedi 2 octobre de 9 h à 18 h, le dimanche 17 octobre de 9h45 à 18 h et le lundi 18 octobre de 9 h à 17 h dans la salle Berlioz ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Correspondances et Musique » représentée par son Président, Monsieur Pierre Emmanuel Thiard, domiciliée 31 quai Jayr, 69009 Lyon, une convention de location de salle pour un montant de 657,75 € TTC (six cent cinquante-sept euros et soixante-quinze centimes), afin d'organiser des répétitions d'un ensemble professionnel, le samedi 2 octobre de 9 h à 18 h, le dimanche 17 octobre de 9h45 à 18 h et le lundi 18 octobre de 9 h à 17 h dans la salle Berlioz ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20211012-lmc1H8979H1-AR Date de réception en Préfecture : 12/10/2021 Date de Publication : 12/10/2021
